

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Aqualyt UniTex 50

UFI: RTG0-W0QN-U00N-K2M7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**Renforteur de lavage et dégrasant neutre
Réservé aux utilisateurs professionnels.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Gehrig Group AG	
Rue:	Bäulerwisenstrasse 1	
Lieu:	CH-8152 Glattbrugg	
Téléphone:	043 211 56 56	Téléfax: 043 211 56 99
E-mail:	reinigungsmittel@gehriggroup.ch	
Internet:	www.gehriggroup.ch	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 44 251 51 51 (Tel. 145)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**isotridécanol, éthoxylé
éthoxylate d'alcool gras
alcool, éthoxylé
2-propyle heptanol éthoxylates**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 2 de 12

malaise.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération de déchets industriels.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
69011-36-5	isotridécane, éthoxylé			15 - < 30 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
	éthoxylate d'alcool gras			10 - < 15 %
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H302 H319 H412			
68920-66-1	alcool gras éthoxylé			10 - < 15 %
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 2, Aquatic Chronic 2; H315 H401 H411			
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol			10 - < 15 %
	203-489-0	603-053-00-3		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
	éthoxylate d'alcool gras			10 - < 15 %
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H315 H400 H412			
	alcool, éthoxylé			5 - < 10 %
			02-2119831120-58	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			
160875-66-1	2-propyle heptanol éthoxylates			1 - < 2.5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
69011-36-5		isotridécanol, éthoxylé	15 - < 30 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
		éthoxylate d'alcool gras	10 - < 15 %
		par voie orale: DL50 = > 300 - 2000 mg/kg	
107-41-5	203-489-0	2-méthyl-2,4-pentanediol	10 - < 15 %
		dermique: DL50 = 8000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3700 mg/kg	
		éthoxylate d'alcool gras	10 - < 15 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	
		alcool, éthoxylé	5 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
160875-66-1		2-propyle heptanol éthoxylates	1 - < 2.5 %
		par voie orale: DL50 = > 300 - 2000 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 10	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

>= 30 % agents de surface non-ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 4 de 12

Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec, Jet d'eau en aspersion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant universel). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Eliminer en observant les réglementations administratives.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel Observer le mode d'emploi. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Température de stockage conseillée : à température ambiante. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 5 de 12

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: acides, Alimentaire pour l'homme et pour l'animal

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température minimale de stockage: 5°C

Température maximale de stockage: 30°C

Classe de stockage (TRGS)

510†2 (liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
107-41-5	Hexylèneglycol	10	49		VME 8 h		
		20	98		VLE courte durée		

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Verre oculaire en matière plastique. EN 166

Protection des mains

Gants recommandés pour un contact permanent:
Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374).
Matériau approprié: Caoutchouc butyle
Epaisseur du matériau des gants: >= 0,7 mm
Temps de pénétration: <= 480 min
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Gants recommandés pour la protection contre les éclaboussures:
Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374).
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants: >= 0,4 mm
Temps de pénétration: <= 30 min
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 6 de 12

Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Aucune donnée disponible
Point d'éclair:		Aucune donnée disponible
pH-Valeur:		7.5 - 8.5
Hydrosolubilité:		complètement miscible
Densité:		0.950 - 0.990 g/cm ³

9.2. Autres informations

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide.

10.4. Conditions à éviterProtéger contre: Gel, Forte chaleur.
Protéger du rayonnement solaire.**10.5. Matières incompatibles**

Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 937.2 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 7 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	isotridécanol, éthoxylé				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	éthoxylate d'alcool gras				
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Rat		
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol				
	orale	DL50 3700 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 8000 mg/kg	Lapin		
	éthoxylate d'alcool gras				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	alcool, éthoxylé				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
160875-66-1	2-propyle heptanol éthoxylates				
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	éthoxylate d'alcool gras					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l > 1 - 10	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 1 - 10	48 h	Daphnia magna		
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 8510	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 3200	48 h	Daphnia magna		
	éthoxylate d'alcool gras					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10 mg/l > 1 - <	96 h	poisson		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l <= 1	72 h	Scenedesmus subspicatus		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l <= 1	48 h	daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 1 mg/l > 0.1 - <	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	alcool, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1 - 10	48 h	Daphnia magna		
160875-66-1	2-propyle heptanol éthoxylates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l > 10-100	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 10-100	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 10-100	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
69011-36-5	isotridécanol, éthoxylé			
	OCDE 301A	> 70 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	éthoxylate d'alcool gras			
	(mod. OECD 301E)	>90	28	
	Substance active au bismuth			
	(mod. OECD 301F)	>60	28	
	Le produit est biodégradable.			
	éthoxylate d'alcool gras			
	OECD 301B	> 60	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
160875-66-1	2-propyle heptanol éthoxylates			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	>60	28	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 9 de 12

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol	0,58

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides et lavés abondamment avec de l'eau peuvent être éliminés avec ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 3082

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.
(alcool gras alkoxylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 10 de 12

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(alcool gras alkoxylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

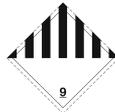
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(alcool gras alkoxylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(alcool gras alkoxylate)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 11 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

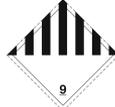
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

964

IATA-Quantité maximale (cargo):

450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Oui



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aqualyt UniTex 50

Date de révision: 19.08.2024

N° d'article: 917665

Page 12 de 12

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Uniquement pour usages industriels. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)